Suivi par : Laurent Lescaudron, chargé de mission Géraldine Laverdan chargée d'études



Note : Financement d'actions spécifiques des ED Réunion du COS le 10 septembre 2010

Le CA du PRES a décidé de mettre en place une procédure de financement d'opérations mises en œuvre par les écoles doctorales et/ou collèges doctoraux dans un cadre précis.

1. Le cadre de financement

Les différentes opérations d'animation de la formation doctorale pourront être par exemple des journées d'accueil des doctorants, des journées scientifiques ou professionnalisantes, un forum des doctorants, etc.

2. Modalités de demande de subvention

Chaque demande devra contenir différents éléments :

- 1. Le plan d'actions sur l'année universitaire, qui doit contenir :
 - a. Le programme détaillé des différentes opérations proposées,
 - b. Les budgets afférents.
- 2. Un courrier d'accompagnement motivant la demande de financement.

Le PRES pourra intervenir financièrement au plan global ou sur des opérations spécifiques.

3. Calendrier

Le plan d'actions sera à fournir avant <u>fin mai</u> afin de pouvoir donner la réponse aux ED et aux CD fin juillet pour l'année universitaire commençant en octobre.

Pour l'année universitaire 2010-2011, année de transition, le plan d'actions sera à fournir pour le <u>15 octobre 2010</u>. La réponse sera connue après validation par le bureau du PRES pour fin novembre.

Un compte rendu annuel relatif au plan d'actions ou aux opérations soutenus devra être adressé au PRES pour le 15 juin de l'année universitaire y compris pour l'année 2010-2011.